



Litige suite a degat non visible lors d'un etat des lieux

Par **okfriend**, le **09/07/2009** à **21:45**

Bonjour,

je suis passé par une agence pour louer un appart. suite au depart du dernier locataire, l'état des lieux réalisé par cette dernière n'a pas mentionné un dégat des eaux non visible - non vu. Dans un deuxieme temps, j'ai vendu ce bien et lors des visites des futurs acquereurs, le dégat a été révélé. Nous avons du faire intervenir un ami pour la refection d'une partie du plancher (250 EUROS). D'autre part, l'agence a entrepris unilateralement la reparation d'un volet en l'equipant d'une commande electrique.

J'ai payé integralement la reparation du plancher pour ne pas rater la vente et ai refusé de payer la réparation du volet (200 EUROS) qui a été prise en charge par l'agence.

L'agence a retenu la réparation du volet sur la caution versée par le locataire pour ne rien avoir à verser et compenser le dégat des eaux.

Aujourd'hui, la mere du locataire n'ayant obtenu aucune réponse de l'agence, a décidé de se retourner contre le proprietaire... moi.

Etant donné la hauteur du montant, je souhaite avoir votre avis pour m'aider a réagir.

merci de votre réponse. Cordialement